

## Procédure de vente de produits – <http://agir.ona.be>

Grâce à notre plateforme en ligne d'actions solidaires, vous pouvez vendre des produits au profit de l'ONA !

Deux sortes de produits peuvent être vendus :

- Les produits « *made in ONA* » : bics, sacs et t-shirts
- Les sucreries : gaufres et chocolats

### Pour les produits « *made in ONA* »

Une fois votre projet créé, vous pouvez le gérer en allant directement sur la page de votre projet. Pour les produits aux couleurs de l'ONA, le prix de vente et d'achat sont les mêmes.

Vous avez le choix entre 2 formules possibles pour la vente :

#### → Formule n°1 : commande du produit AVANT la vente en ligne

Si vous choisissez de commander le produit avant de le vendre, rendez-vous dans l'onglet « Produits » de votre projet.

Dans l'onglet « Fournisseur », vous pouvez directement commander votre produit à l'ONA via le bouton « commander au fournisseur ».

Pour le paiement, vous pouvez soit payer directement votre commande via carte bancaire, soit par virement.

Une fois les produits reçus (soit directement chez vous, soit dans l'un des bureaux régionaux de l'ONA), vous pouvez les vendre.

#### → Formule n°2 : commande du produit APRES la prévente en ligne

Si vous choisissez de commander le produit après l'avoir pré-vendu, invitez tous vos contacts à acheter le produit via votre projet. Tous les participants commandent le produit en ligne. Une fois votre projet terminé ou pendant le projet, vous pouvez honorer les commandes déjà passées en vous rendant dans l'onglet « Produits » puis « Fournisseur ». Dans « commande en cours », vous n'avez qu'à cliquer sur « Commander au fournisseur » et suivre la procédure pour recevoir ce que vous devez à vos acheteurs.

Une fois les produits reçus (soit directement chez vous, soit dans l'un des bureaux régionaux de l'ONA), vous pouvez les distribuer aux personnes ayant acheté le produit en ligne.

Vous pouvez gérer votre portefeuille virtuel et suivre les transactions via l'onglet « Finances ».

## Pour les sucreries

Une fois votre projet créé, vous pouvez le gérer en allant directement sur la page de votre projet **Attention, pour ce projet, le prix de vente n'est pas le même que le prix d'achat auprès du fournisseur. Vous devez donc toujours reverser le bénéfice de la vente à l'ONA.**

*NB : Le suivi et la livraison de ces produits ne sont pas gérés par l'ONA.*

Vous avez le choix entre 2 formules possibles pour la vente :

### ➔ **Formule n°1 : commande du produit AVANT la vente en ligne**

Si vous choisissez de commander le produit avant de le vendre, rendez-vous dans l'onglet « Produits » de votre projet.

Dans l'onglet « Fournisseur », vous pouvez directement commander votre produit via le bouton « commander au fournisseur ».

Pour le paiement, vous pouvez soit payer directement votre commande via carte bancaire, soit par virement.

Une fois les produits reçus (soit directement chez vous, soit dans l'un des bureaux régionaux de l'ONA), vous pouvez les vendre.

### ➔ **Formule n°2 : commande du produit APRES la prévente en ligne**

Si vous choisissez de commander le produit après l'avoir pré-vendu, invitez tous vos contacts à commander le produit via votre projet. Une fois votre projet terminé ou pendant le projet, vous pouvez honorer les commandes déjà passées en vous rendant dans l'onglet « Produits » puis « Fournisseur ». Dans « commande en cours », vous n'avez qu'à cliquer sur « Commander au fournisseur » et suivre la procédure pour recevoir ce que vous devez à vos acheteurs.

Une fois les produits reçus (soit directement chez vous, soit dans l'un des bureaux régionaux de l'ONA), vous pouvez les distribuer aux personnes ayant acheté le produit en ligne.

Vous pouvez gérer votre portefeuille virtuel et suivre les transactions via l'onglet « Finances ». Cela vous permettra de verser à l'association les bénéfices du projet (c'est-à-dire l'argent qui n'a pas été dépensé lors de la commande) via l'onglet « Compte ».

**Une question ? Un problème ? Contactez Antoine !**

02/241.65.68 – [agir@ona.be](mailto:agir@ona.be)

# Merci pour votre action !

*En savoir plus sur l'ONA ?*

<http://ona.be> – <http://www.facebook.com/ONA.Belgique>